

Date de transmission de l'acte: 31/05/2024

Date de reception de l'AR: 31/05/2024

066-246600415-AU\_031\_2024-AU

A G E D I

Communauté de Communes  
Roussillon Conflent

Multiplions nos énergies

## COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

### DECISION N° 38/2024

**Objet :** Marché n°23.016 – Construction d'un Péri/extrascolaire, d'un restaurant scolaire à Rodès – Déclaration de sous-traitance

Le Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoirs susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil Communautaire,

VU la délibération n° 2-2023 en date du 4 octobre 2023 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation au Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

VU la déclaration de sous-traitance de l'entreprise ISOBAT titulaire du lot 07 – Cloisons – Doublages – Faux plafonds,

**CONSIDERANT** que l'entreprise ISOBAT souhaite sous-traiter la mission « fourniture et mise en œuvre de laine minérale Jetspray ép40mm R=1.05 » à l'entreprise LANGUEDOC ISOLATION de BEZIERS.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** d'accepter la sous-traitance présentée par l'entreprise ISOBAT pour la fourniture et la mise en œuvre de laine minérale Jetspray à l'entreprise LANGUEDOC ISOLATION, Km 4 Route de Pézenas, 34500 Béziers.

**ARTICLE 2 :** le montant du marché s'élève à 2 775.00 € HT en paiement direct au sous-traitant.

**ARTICLE 3 :** copie du présent document sera transmise au Receveur communautaire et au Représentant de l'Etat, pour les suites utiles.

Fait à Ille sur Têt, 24/05/2024

Transmis à la Sous-Préfecture de Prades, le 28/05/2024

Le Président, Marc BIANCHINI

